



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00176 U6201

Adresse du projet : 6 Avenue des LILAS 62300 LENS

Déposé en mairie le : 01/09/2025

Reçu au service le : 05/09/2025

Nature des travaux: 13188 Réfection / Remaniement de
couverture

Demandeur :

Madame WARTEL Alice

6 Avenue des LILAS
62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

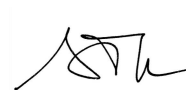
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- La couverture doit être réalisée en harmonie avec les bâtiments voisins (coloris et format des tuiles), en tuiles à emboîtement de terre cuite petit moule (20 au m² au minimum) à cornet latéral de type 'Monopole' ou 'Terroise' ou 'Tempête 44' et dans la gamme de couleur rouge (et non 'rustique') non vieilles et non vernies.
- Les détails de faîtage et de rive doivent être réalisés à l'identique de l'existant

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Andreea TUDOR
Le 22/09/2025 à 11:17

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument aux morts de la compagnie des mines de Lens situé à 62498|Lens|Route de Béthune. avenue de la Fosse 12..